

Compte-rendu du groupe de travail – Brexit du 2 octobre 2020

Présidé par Charles Martins FERREIRA.

Rappel du contexte à moins de 100 jours de l'entrée d'un Brexit avec ou sans accord.

1/ Point d'étape général sur la négociation des accord RU/UE

Le Royaume-Uni a émis un projet de loi sur le marché intérieur qui remet en question l'accord de retrait, ce projet de loi contredit l'accord de retrait signé avec l'UE, notamment pour la frontière avec l'Irlande. La tension entre le RU et l'Union européenne est intense. Nous devons avoir le résultat des discussions d'ici 15 jours, mais il est déjà sûr que les frontières vont être rétablies.

Sur le volet sanitaire le RU ne veut pas s'aligner sur les normes de production sanitaire européenne, il souhaite garder la souveraineté sur ses productions.

Le contrôle des marchandises à l'importation et la certification à l'exportation vont donc être réinstauré pour le RU au 1er janvier 2021.

Au-delà de la certification, des contrôles seront-ils renforcés sur la protection animale ?

Pour les exportations d'animaux, l'administration indique qu'il ne s'agit pas d'une priorité au 1er janvier 2021, les contrôles à l'importation étant jugés prioritaires. Les flux concernent actuellement essentiellement des chevaux et la traversée est très courte (1h à 1h30). Les conditions d'exportations sont encore floues (il faudra voir ce que le Royaume-Uni demandera).

2/ Point de situation des PCF (infrastructures et agrément)

Les installations des points de contrôle sont conformes sur l'ensemble des sites, mais il reste quelques adaptations à effectuer avec des réaménagements en cours sur Calais et Dunkerque. Les OS ont demandé un état des lieux des effectifs et le nombre de m2 des équipements par site. La DGAL a répondu que la question de la surface est très prégnante au vu des effectifs importants sur les sites d'inspection, mais ils ne sont pas tous présents en même temps. Pour le site de Dunkerque, il y a un rapprochement avec les douanes pour étudier une extension des locaux.

Il est prévu une mise en place de marche à blanc sur les différents points d'entrée en octobre et novembre.

Concernant la certification export, la question des surfaces par agent va également poser un problème dans certains endroits « certification » notamment dans les DDPP qui ont déjà des problèmes de locaux. Ce point a été relevé dans les dialogues de gestions.

3/ Point sur les recrutements

Les effectifs dans les SIVEP brexit aujourd'hui sont 190 ETP pour les Hauts-de-France, 37 ETP pour la Normandie, 6 ETP pour la Bretagne dont 50 vétérinaires. L'effectif cible pour le 1 décembre 2020 est 230 ETP pour les Hauts de France, 68 ETP pour la Normandie, et 18 ETP pour la Bretagne dont 100 ETP vétérinaires.

FO a interrogé l'administration sur la situation de la Bretagne et notamment l'arrêt des rotations commerciale sur la période de septembre à mars, qui aura une incidence sur les flux d'importation et d'exportation.

Actuellement le recrutement en Bretagne a été suspendu sur Saint-Malo, et est revu à la baisse pour Roscoff dû à la fermeture des rotations de la Brittany Ferries.

Concernant les recrutements pour les exportations, cela est aussi un sujet qui sera discuté lors de dialogue de gestion.

L'effectif cible pour la certification export est de 90 ETP pour l'ensemble du territoire dont 30 % pour la certification Phytosanitaire et 70 % pour la partie vétérinaire. Le nombre de certification aujourd'hui est d'environ 450 000 certificats/an, l'estimation est de 130 000 certificats supplémentaires par an, mais cela risque d'être sous-estimé. La répartition des ETP par structure sera discutée lors du dialogue de gestion.

De plus, il va falloir mettre en place de nouvelles certifications :

- au 1er janvier 2021 pour les animaux vivants, les produits germinaux, et les végétaux à haut risque.
- Concernant la certification pour la partie animale, cela aura peu d'impact sur les effectifs, sauf pour le transit des chevaux de courses qui lui est important. 3 départements seront surtout impactés sans en avoir les ressources. Des ajustements d'effectifs seront à faire.

Concernant la certification pour les végétaux à haut risque : la loi santé végétale demande des contrôles plus pointus. Les effectifs devront également être ajusté, le besoin serait d'une demande d'une dizaine d'ETP.

- au 1er avril 2021 pour les produits animaux, végétaux réglementés, l'effectif cible est à atteindre au 1er avril, ce qui laisse un peu de souplesse.

Pour les OS, la crainte est que nos services soient dépassés, par manque d'effectif et que la certification soit déléguées, au vu des délégations déjà existantes.

Sur la phase de recrutement à partir du début de 2021 Mme PLUTA du BPCO a informé qu'afin de palier au surcroît de recrutement, le Bureau de gestion des contractuels a recruté une gestionnaire RH en CDD et de 4 assistants gestionnaires « Brexit » (fin de contrat au 31 décembre 2020).

Au 1er octobre 2020, 240 agents sont sous contrats :

- Bretagne : 3 contractuels sont sous l'article 61
- Hauts de France : 26 contractuels sous l'article 60 et 171 sous l'article 61
- Normandie : 1 agent sous l'article 60 et 39 sous l'article 61

FO a interrogé sur le devenir des agents contractuels arrivant au bout des 2 ans de contrats.

15 agents ont réussi le concours de technicien supérieur du ministère, ils sont aujourd'hui stagiaires.

De plus, 85 fiches de postes seront publiées à la mobilité d'hiver afin de trouver des solutions pour les agents arrivant à terme de leur 2 ans de contrat afin de pouvoir les renouveler sous l'article 4.2 de la loi de la transformation fonction publique qui donnera droit à la CDIisation. L'objectif n'est pas de remercier les agents qui sont là depuis deux ans, mais bien de pérenniser les emplois afin de poursuivre la collaboration avec ces agents. Il n'y a pas de plan de déprécarisation de prévu actuellement.

Les OS ont interrogé sur les équipements EPI qui sont mis à disposition des agents notamment pour les filtres pour le dégagement de gaz cancérigènes.

L'administration a fait tout un travail sur les EPI en SIVEP concernant l'exposition aux risques chimiques lors du contrôle à l'importation en container maritime. À l'issue de ce travail il y eu la publication d'une instruction technique qui préconisait des modes opératoires et de mise à jour des EPI.

Concernant les futurs contrôles aux frontières Brexit, c'est de considérer que les contrôles ne seraient pas avec des containers mais par camion. La problématique n'est donc pas la même que la procédure d'exposition maritime. De nouvelles préconisations pourraient être fait dans ce cadre afin de limiter l'exposition au risque. On reste vigilant sur cette question en fonction de la connaissance plus précise des marchandises et des conditions de contrôle.

Concernant le recrutement de vétérinaire, le décret permettant la dérogation pour l'embauche de vétérinaire expire au 31 mars 2021, un nouveau décret va être déposé au conseil d'État, et va permettre d'étendre ce mode de recrutement pour la certification export.

La DGAL se veut rassurante 24 recrutements ont déjà été faits, ils parlent tous le français et certains connaissent déjà le travail aux frontières pour l'avoir exercé dans leur pays d'origine. Il y a suffisamment de vétérinaires dans les hauts de France pour couvrir les besoins.

FO a demandé qu'il soit envisagé de pouvoir mettre en place des tickets restaurants pour les agents du SIVEP, qui travaillent sur des cycles horaires atypiques et dans des lieux excentrés des villes et des systèmes de restauration, cela serait un moyen de reconnaissance pour les agents, ceci s'applique déjà chez les douaniers. Cette demande avait déjà été faite lors de la venue de la Secrétaire générale Mme DELAPORTE dans les Hauts de France.

L'administration n'a pas répondu à notre demande, mais nous la réitérerons.

4/ Formation des agents des PCF

Concernant l'importation, le plan de formation initial a été revu suite à la crise COVID, il a été mis à disposition une mallette pédagogique de E-learning, mais également des modules complémentaires de formation afin de compléter la formation en e-learning.

Concernant l'Exportation, la formation des agents recrutés pour la certification à l'export sera plus condensée et dispensée en fin d'année pour les agents affectés en DRAAF, puis au 1er trimestre 2021 pour les agents affectés en DD(CS)PP.

FO a interrogé l'administration sur la formation des agents de Hauts de France.

L'administration a répondu que la formation était un sujet majeur, en effet cela était difficile pour les hauts de France. Un travail est fait sur la mise en place des mallettes E-learning. C'est une cause nationale, il faut compter sur la mobilisation des collègues d'autres PCF afin de prêter main forte aux jeunes collègues des hauts de France. La formation va durer à peu près 3 semaines.

5/ Ergonomie

Le cabinet ERGOTEC a été retenu dans le cadre de l'appel d'offre pour nous accompagner sur l'ergonomie et conditions de travail en activités PCF Brexit.

Le projet a démarré le 23 juin 2020 (retardé à cause de la situation sanitaire).

Il a été mis en place :

- Un comité de pilotage composé des DRAAF des 3 régions concernés, de la DGAL, du SRH, du CHSCT-M, d'un ISST et la secrétaire du CHSCT-M.
- Un groupe de travail opérationnel comportant 9 acteurs locaux (encadrants, opérateurs, assistant de prévention). Ce GT s'est déjà réuni 5 fois.

Dans les GT, les sujets abordés sont plus spécifiques, comme le travail de nuit notamment et les rotations. Il en ressort 3 axes de réflexions suite aux 1ers éléments d'analyses :

- modalité de déchargement des temps de contrôle (par exemple : camion et container différent)
- Animalerie (temps de contrôle, conséquences de la décision sur les équidés, capacités des infrastructures...)
- Compétences (techniques d'inspection, prise de décision, postures/transitaires, compétences des transitaires).

6/ Mise en œuvre pratique par les services déconcentrés

Dans les Hauts de France : en 2020, beaucoup d'agents ont travaillé sur différentes missions au niveau national (BOP 206 SIVEP central, PAC, santé animale). Depuis début septembre, ils sont progressivement intégrés dans l'équipe Brexit, ce qui leur permet de prendre petit à petit connaissance avec les nouvelles réglementations. Ils ont tous hâtes que le Brexit commence afin de le mettre en œuvre.

En Bretagne : des niveaux de recrutement différent en fonction des sites avec des taux importants de départs. Nous avons misé sur des recrutements vétérinaires afin de faire face et à redimensionner nos projections. Les personnels ont continué leurs formations et ont exercé des missions DDPP en attendant la mise en place du Brexit. L'organisation des postes est en cours.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

